PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mille vingt six
Le 30 Janvier
A 18 heures 30

Les membres de la Pétanque Haute Corrèze, Association Loi 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts.

Sont présents 20 membres actifs (voir feuille de présence jointe) dont

- Michel VEBRET Vice-Président
- Monique CHASSING Trésorière
- Gilles ENGEAMMES Secrétaire

Absent Excusé : Patrick PRADELLE Président

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles ENGEAMMES.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1) Lecture du rapport moral établi par le Président
2) Lecture du rapport financier établi par le Trésorier
3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus au trésorier
4) Renouvellement du bureau et appel de candidatures
5) Questions diverses.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée,

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport moral du Président et du rapport financier du trésorier

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le Président, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des membres après avoir pris connaissance des comptes et du rapport financier arrêtés le 31 décembre 2025, les approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et elle donne au trésorier quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a renouvelé son Conseil d'Administration :
Les Présidents des clubs de Saint Exupéry (Eric TROUCHE), Chirac (Michel VEBRET), Meymac (Guy LAMBERT), L'Abeille (Eric LABOUCHEIX) , Ponty (Yoan FIANCETTE), ainsi que Monique CHASSING, Martine SIMON, Patrick PRADELLE, Gilles ENGEAMMES, Gilles VERNIERES, Joël COSTE, Jérémy PEUF, BEAUVALLET Philippe, Gaston MALPELAS, Régis BACHELLERIE.
Soit 15 membres

Le Conseil d'Administration a choisi les membres de son bureau pour l'exercice 2026, à savoir :

- Président : Mr PRADELLE Patrick
- Vice Président : Mr VEBRET Michel
- Trésorière : Mme CHASSING Monique jusqu'à la fin du 1er trimestre 2026
- Vice-Trésorier : Mr BEAUVALLET Philippe
- Secrétaire : Mr ENGEAMMES Gilles
- Vice secrétaire : Mr PEUF Jérémy

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La Trésorière, Mme Monique CHASSING, ayant annoncé à La collectivité des membres son intention d'arrêter ses fonctions, il a été décidé d'un commun accord que son activité sera prolongée jusqu'à la fin du 1er trimestre 2026 (date de fermeture du boulodrome pour la période estivale).
Un appel de candidature à la fonction de Trésorier(e) a été lancé depuis plusieurs mois, mais le poste reste pour l'instant vacant.
Le Président a informé La collectivité des membres que si aucune candidature ne s'est manifestée au 1er Avril 2026, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans un délai maximum de cinq mois suivant cette date, aux fins de statuer sur la poursuite de l'activité de l'association qui ne peut fonctionner sans trésorier(e).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Dans le cas où un trésorier(e) postulerait à ce poste avant la date fixée pour l'Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à la quatrième résolution), ce candidat pourra être coopté par une simple résolution du conseil d'administration sans qu'il soit nécessaire de convoquer une Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a agréé le renouvellement de l'abonnement du site internet pour les deux années à venir

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a validé la définition des âges retenus pour participer aux différentes compétitions Vétérans à partir du 1er septembre 2026 (voir annexe 1)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a validé les tarifs de mise à disposition du boulodrome Henri VERDIER à partir de ce jour (voir annexe 2)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a été informée que le montant de la carte boulodrome restera inchangée pour 2026 soit 25€ et que toute nouvelle carte réglée à partir du 1er Octobre sera valable jusqu'au 31 Décembre de l'année civile suivante (ex : Nouvelle carte payée le 2 octobre 2026 sera valable jusqu'au 31 décembre 2027)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a validé le montant de la caution qui sera demandée à chaque participant au repas de remise des prix de la Coupe Haute Corrèze Vétérans à partir de mars 2027 soit 20€ (somme qui ne sera remboursée qu'en cas d'absence justifiée par un certificat médical)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et le Secrétaire.

Gilles ENGEAMMES

Le Président de séance Le Secrétaire





PETANQUE HAUTE CORREZE

Présence Assemblée Générale 30/01/2026

N°	Nom	Prenom	Membre/Autre	Emargement
1	ENGLEAMMES	Gilles	Membre	
2	BARBE	Gilles	Adjoint Mairie	
3	CHARLES	André	Membre	
4	BESSE	Gérard	Membre	
5	VEBRET	Michel	MEMBRE	
6	Goudenèche	Philippe	Membre	
7	Peuf	Jeremy	Membre	
8	Lalouchère	Eric	Membre	
9	Bachellerie	Régis	Membre	
10	Pelat	Philippe	Membre	
11	LAMBERT	Guy	Membre	
12	TROUCHE	ERIC	Membre	
13	FAUCONNIER	Yoann	Membre	
14	Conte	Joël	Membre	
15	MANUBY	J.F	MEMBRE	
16	Malpeyre	Martine	Membre	
17	VERNIERES Gilles	Gilles	Membre	
18	BEAUVALLET Philippe	Philippe	Membre	
19	CHASSAING	Monique	Tresoriere	
20	MAISON	Yves	membre	

Définition des âges pour participer aux différentes compétitions Vétérans se déroulant au Boulodrome Henri Verdier

- 12h vétérans et autres manifestations (hors Coupe Haute Corrèze Vétérans) = avoir 55 ans révolus dans l'année civile

- Coupe Haute Corrèze Vétérans (Compétition à cheval sur deux années civiles – oct à mars)

  Avoir 60 ans révolus dans la période de la compétition (Période qui s'étend d'octobre à mars)
  Ex : Compétition d'oct 2026 à Mars 2027 (seuls les vétérans qui auront ou ont déjà 60 ans révolus durant cette période pourront participer, ceci quelle que soit la date anniversaire des 60 ans dans la période oct à mars)
  Anniversaire postérieur au 1er Avril ils ne pourront participer qu'à la compétition suivante

- Rappel de l'obligation d'être licencié auprès de la FFPJP pour participer à cette compétition + CARTE BOULODROME

(Annexe 2 au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/01/2026)

TARIFS DE MISE A DISPOSITION
DU BOULODROME ET CLUB HOUSE HENRI VERDIER A USSEL (Tarifs 2026)

(Il est rappelé ici que la journée de location commence à 8h00 et la demi-journée à 13h00)

Clubs partenaires (Prix de la cotisation annuelle = 200€)

1ére journée de location = Gratuit (la journée commence à 8h00), ou deux demies journées (La demi-journée commence à 13h00)

2ème journée (et plus) de location = 50€ (la journée) ou 30€ (la demi-journée)

Réceptions coupes de la Corrèze et France = Gratuit

Assemblées Générales et réunions = Gratuit

Consommation de bière = remboursement au prix coutant

Autorisation de buvette (demande et affichage) à la charge du club

En contrepartie de ces tarifs attractifs, les clubs partenaires s'engagent à assurer les permanences pour les CDC et autres manifestations officielles telles que Finale Coupe de la Corrèze etc…

Clubs non partenaires

Journée de location (Quelle que soit la durée) = 120€ - ½ journée = 80€

Réceptions coupes de la Corrèze et France = 50€ par rencontre

Assemblées Générales et réunions (Club house uniquement) = 50€

Assemblées Générales et réunions (avec utilisation boulodrome) = 80€

Consommation de bière = remboursement au prix coutant + 20%

Autorisation de buvette (demande et affichage) à la charge du club

Association (Ou autre entitée) non partenaires(Caution de 500€)

Journée de location = 120€

Consommation de bière = remboursement au prix coutant + 20%

Autorisation de buvette (demande et affichage) à la charge du demandeur

Il est ici rappelé la décision prise en AG 2025 concernant les réservations ;
La collectivité des membres a décidé que les réservations pour l'utilisation du boulodrome se feront exclusivement via le site (rubrique : contact) ceci afin de compléter le planning et d'éviter tout doublon. (En cas d'urgence ou d'oubli possibilité d'envoyer un SMS au 0609941414)
Ceci n'étant pas du formalisme mais de la bonne gestion

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser de louer le boulodrome